



20^{ème} CONGRES DE L'ACCD'OM A BAGNOLET

Les 14 et 15 juin 2011

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,

Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils Généraux et Régionaux,

Mesdames et Messieurs les Maires et élus communaux de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte, de la Réunion, de Polynésie Française, de Nouvelle Calédonie, de Wallis et Futuna, de Saint Pierre et Miquelon et de métropole,

Mesdames et Messieurs les représentants des structures intercommunales d'Outre-Mer,

Mesdames, Messieurs, chers amis, chers partenaires,

C'est un immense honneur et un immense plaisir pour le bureau de l'A.C.C.D'.O.M. et pour moi-même, de vous accueillir ici, à Paris, à l'occasion du 20^{ème} Congrès de notre association, et en même temps pour fêter notre vingtième anniversaire. Je vous souhaite à tous la Bienvenue.

Merci à tous d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, en dépit des charges qui sont les vôtres pour l'exercice de vos fonctions, dont chacun de nous mesure quotidiennement les difficultés.

Merci à Monsieur **Marc EVERBECQ**, Maire de Bagnolet qui nous accueille pendant deux jours dans cette magnifique ville où les ultramarins, nombreux, se plaisent à vivre.

Merci Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, représentée par son vice président, Monsieur Michel GUEGAN, de votre présence et de l'attachement que vous avez pour nos communautés et nos collectivités.

Enfin, je tiens à vous remercier particulièrement aussi, Madame **Marie Luce PENCHARD**, Ministre chargée de l'Outre Mer, de nous avoir fait l'honneur de votre présence pour l'ouverture de ce congrès et pour votre soutien à notre manifestation qui, je le rappelle, est labellisée dans le cadre de l'année des Outre Mers.

Aujourd'hui j'ai une pensée très spéciale pour mes collègues maires, anciens Présidents de l'ACCD'OM et en particulier pour ceux qui ont contribué à la création de notre association. Ils mesurent certainement mieux que beaucoup d'entre nous, le chemin parcouru depuis la signature des premiers statuts en septembre 1991.

A tous ces présidents qui m'ont précédés : Messieurs Gilbert ANNETTE, José TORIBIO, Garcin MALSA, Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Roland ROBERT, qui a effectué deux mandats, Hamada ALI HADHURI, Jean-Claude Sulpice CHRISTOPHE, Harold MARTIN, bravo pour votre détermination, votre persévérance et surtout pour votre foi en l'utilité de ce merveilleux outil qui a permis de

nous souder, de renforcer les liens entre les outre mers, au-delà de nos différences, malgré parfois nos divergences, et surtout grâce à notre condition commune : celle d'être à la fois « les confettis de l'Empire » qui permettent à la France de rayonner dans tous les océans du globe, mais aussi, celle d'être riches de l'héritage légué par nos ancêtres esclaves ; je veux parler de valeurs partagées de courage, de charité et de liberté.

Oui, mesdames et messieurs, quels peuples mieux que les nôtres, peut parler de liberté ? Liberté d'être différents, liberté de nous reconnaître une identité propre, liberté de nous administrer et de légiférer sur des spécificités que nous sommes mieux placés à connaître.

L'ACCD'OM a su avancer avec l'évolution des idées, avec cette construction de notre identité.

En effet, débattant des difficultés liées à la gestion des SEM d'Outre-Mer, et sous l'égide de la Fédération Nationale des SEM, quelques Maires ultra-marins décidaient pour la première fois, en 1991, de partager leur expérience et leurs réflexions, réalisant, qu'en dépit des distances séparant leurs régions respectives, qu'en dépit également des particularismes liés à leur histoire, et à leur environnement géographique, leurs préoccupations participaient de problématiques souvent très proches, voire identiques.

Le taux de chômage important des jeunes, les retards pris en matière d'équipement handicapant le développement des régions ultramarines et leur isolement géographique des centres de décision nationaux, une armature législative et réglementaire inadaptée aux réalités locales ont été tous

autant de points de convergence qui ont motivé la création de l'ACDOM, il y a vingt ans.

Elle a été conçue pour être le tremplin d'une solidarité qui s'annonçait évidente et de la formulation d'attentes fortes des élus locaux. Elle devait également constituer une force de propositions, un moyen de défendre nos particularismes et nos souhaits de reconnaissance.

Depuis 1991, je pense que nous avons tous mesuré la force que représente l'Outre Mer et l'intérêt que revêt aujourd'hui l'existence de cette force unificatrice qu'est l'ACCD'OM.

L'approche égoïste et nombriliste que bons nombres de maires parmi nous ont vécu à l'époque, pour défendre leurs dossiers est, je l'espère, révolue. Il importe que nous trouvions dans notre association un outil pour porter des causes pour lesquelles nous déployons inlassablement tant d'énergie.

En effet, notre population attend de nous que nous fassions reculer le seuil de l'explosion sociale, dont les détonateurs sont constamment activés par le niveau insupportable du taux de chômage, l'acuité et la permanence de la crise du logement, l'incertitude récurrente des jeunes quant à leur avenir, la montée de la délinquance, l'importance des flux migratoires et la faiblesse de leur contrôle, l'insuffisance du niveau des équipements structurants.

Pourtant, en dépit de l'avancement de certains de nos dossiers et des réponses apportées à certains de nos problèmes, nous avançons encore en ordre dispersé, parfois même sur un mode concurrentiel ; en particulier

quand il s'agit d'obtenir une aide financière européenne. Il faut dire que les parts du gâteau sont souvent restreintes et les plus débrouillards sont les mieux servis.

C'est la raison pour laquelle je crois fondamentalement que l'ACCD'OM doit poursuivre son action. Celle qu'elle mène depuis 20 ans et dont les résultats sont indéniables.

Elle doit rester le relais et l'instrument complémentaire où s'expriment toutes les aspirations et les préoccupations des élus des communes d'Outre Mer, afin de les traduire en motions, résolutions et propositions soutenues par tous, et respectueuses de la volonté identitaire de chacun.

Depuis 1991, notre association a joué un rôle éminent pour la prise de conscience par les plus hautes instances nationales que, maintenant, devaient être reconnues notre volonté et notre capacité à prendre notre destin en main au sein de la République.

De même qu'il ne peut y avoir de doutes sur le fait que nos réflexions et nos propositions aient pesé d'un poids déterminant pour la mise en chantier et l'adoption de nombreuses lois.

C'est bien à nos congrès que furent posés en précurseur des sujets comme l'esclavage crime contre l'humanité, l'immigration clandestine en outre mer, l'histoire de l'outre mer dans les livres scolaires, la protection des récifs coralliens, etc.).

Au-delà de la beauté de nos paysages, les congrès en outre mer ont grandement participé au renforcement des liens entre nos territoires.

Je citerai une phrase de mon ami et collègue Garcin Malsa, pour définir l'ACCD'OM. Il a dit : « Nous ne sommes pas qu'une simple association, nous perdurons à travers les années et les océans. Aussi, après 20 ans de vie et d'évolution, on a droit à un certain respect ».

Mahorais, Néo Calédoniens, Polynésiens, Réunionnais, Guyanais, Martiniquais, Guadeloupéens, élus de Saint-Pierre et Miquelon et de Wallis et Futuna, aujourd'hui, il nous faut pourtant franchir une étape nouvelle. Celle d'inscrire indéniablement et résolument nos territoires dans l'action du développement durable, car nous détenons la part la plus importante de la richesse naturelle de la France.

Grâce à l'Outremer, la France est la deuxième puissance maritime du monde.

Nos régions disposent des milieux marins les plus sensibles de la planète, nos écosystèmes sont vastes et avec une surface quatre fois et demie plus petite que la métropole, les collectivités françaises d'outre-mer abritent comparativement 100 fois plus de poissons d'eau douce, 60 fois plus d'oiseaux, 26 fois plus de plantes et 3,5 fois plus de mollusques endémiques.

Ainsi, avec 3 450 variétés de plantes et 380 espèces d'animaux vertébrés uniques au monde, l'Outre-mer accueille autant d'espèces endémiques que toute l'Europe continentale ! Le milieu marin complète ce formidable

palmarès avec 10% des récifs coralliens et lagons de la planète.

La préservation de la biodiversité faunistique, floristique et des paysages, plus riche que celle de toute l'Europe continentale réunie, est donc d'une importance capitale.

Forte de cette réalité, l'ACCD'OM s'est mobilisée dans cette voie en adhérant en 2002 au Comité 21 dont elle est devenue membre du Conseil d'administration.

Ce patrimoine naturel remarquable est toutefois fragilisé et menacé ; son érosion progressive et dans certains cas définitive s'explique par l'existence d'un grand nombre de menaces : urbanisation et construction d'infrastructures, exploitation minière et forestière, intensification de l'agriculture, invasion d'espèces exogènes, pollutions, changement climatique...

Depuis 400 ans, on recense 60 fois plus d'extinctions globales dans les collectivités d'Outre-mer qu'en métropole. La France se classe au 6e rang mondial pour le nombre d'espèces d'oiseaux les plus menacées et au 2e rang pour les chauves-souris.

Les forêts sèches ou semi-sèches qui s'étendaient autrefois le long des côtes ont quasiment disparu à la Réunion, 90% d'entre elles ont été transformées en cultures ou habitats secondaires en Nouvelle-Calédonie : elles n'occupent plus que 1 % de leur surface initiale.

Fondement pour l'avenir des populations d'Outre-mer d'aujourd'hui et de demain, la préservation et la gestion

durable de ce patrimoine biologique est un facteur clé du développement des collectivités d'Outre-mer dont l'intégration dans les politiques actuelles et à venir est une nécessité absolue.

C'est la raison pour laquelle dès la première réunion de bureau qui a eu lieu le 28 janvier dernier, la Trésorière de Guyane, Mme Sophie CHARLES, et Garcin MALSA de la Martinique, ont été désignés pour mener une réflexion sur ces questions au cours de ce mandat. Seront approfondies notamment une analyse des Aires marines protégées et la protection de nos ressources maritimes.

Enfin, une autre des grandes richesses de l'Outre-Mer c'est que les institutions n'y sont pas figées. Il est plus facile de les faire évoluer et d'innover à l'échelle de nos collectivités que pour l'ensemble de la République.

Bons nombres d'entre nous sont déjà allées très loin dans la voie de l'innovation. Nos collectivités sont des champs d'expérimentation dans tous les domaines. Qu'il s'agisse de l'équilibre des institutions, de l'organisation administrative, de la fiscalité, de l'emploi, du développement économique ou de la solidarité sociale, nous devons innover.

Nous avons donc intérêt à connaître l'expérience des autres.

C'est pourquoi ce vingtième Congrès constitue une excellente occasion de lancer le débat sur l'avenir institutionnel de nos régions, et en particulier eu égard au contexte politique de la Guyane et de la Martinique qui s'appêtent à entrer dans une période de mise en œuvre de leur collectivité unique.

Dans un tel contexte, que permettront de faire l'article 73 de la Constitution, mais également la réforme fiscale adoptée et celle des collectivités territoriales ?

Autant de cadres conjoncturels qu'il conviendra pourtant de comprendre tant la complexité peut paraître insurmontable pour nous élus d'outremer.

C'est en ce sens que l'expérience et la vision de nos collègues de Métropole nous seraient profitables au cours de ce congrès.

Nous avons voulu, dans le cadre de l'année des Outre Mers, tenir notre congrès à Paris et profiter de l'occasion pour mieux faire connaître nos territoires et échanger avec nos collègues français de l'hexagone sur les thèmes de notre congrès. Mais, hélas, nous constatons une fois de plus que nos collègues français de France font peu de cas de nos invitations, même quand la manifestation est placée sous le haut patronage du Président de la République. Sur 1250 invitations, seulement une cinquantaine de mot d'excuse pour trois présences. Merci à ces trois d'être là !

L'année prochaine, nous resterons chez nous, sur nos territoires parce que nous avons pris « qu'être ensemble, se parler, s'écouter » nous permettra d'ancrer nos régions dans le développement durable et solidaire que nous souhaitons tous.

J'appelle de mes vœux que nos problématiques communes trouvent ici certaines réponses, et que singulièrement, celles relatives à l'assainissement, l'eau, les énergies, les déplacements entre nos territoires, le chômage avec, en toile de fond, le développement durable et solidaire soient traitées de manière transversales par rapport aux sujets choisis pour nos ateliers, à savoir, la fiscalité, l'habitat, la

diversité culturelle et les évolutions institutionnelles de nos territoires.

Je souhaite que nos débats contribuent à nous faire avancer, contribuent également à mieux faire connaître nos réalités ultramarines et confirment le rôle moteur et fédérateur de l'ACCD'OM pour nos territoires dispersés.

C'est donc avec une conviction profonde que j'envisage l'avenir de l'A.C.C.D'O.M. et par extension, le développement équilibré, durable et solidaire de nos espaces.

Ensemble, relevons ce défi, serrons nous les coudes et avançons unis pour ne parler que d'une voix pour nos collectivités.

Je vous souhaite de bons travaux et de fructueux échanges.

Bon Congrès à tous et vive l'ACCD'OM !

LE PRESIDENT DE L'ACCD'OM

Eugène LARCHER